

BERGERAC

Le Cerader a réuni plus de trois cents personnes lors de son assemblée générale au cours de laquelle le dossier de l'hôpital, les reculs de la justice et les activités de l'association ont été abordés.

Amiante : l'hôpital répondra-t-il aux attentes des malades ?

Plus de deux cents malades de l'amiante en Bergeracois, et un service pneumologie qui a déserté l'hôpital depuis 2014. Il n'en faut pas plus pour provoquer la colère du collectif de défense des victimes de l'amiante. « Nous avons rencontré les élus locaux ainsi que la directrice de l'hôpital pour alerter de la situation », indique Jean-Marc Segurel en charge de la prévention au sein du Cerader, « un plateau technique tout neuf est actuellement en chantier, mais pour qui, et pour quoi ? Les besoins des malades ont une réalité. Tous les usagers doivent se mobiliser pour un hôpital digne de ce nom ». Présent lors de cette assemblée générale, le maire de Bergerac a tenu à donner quelques éléments nouveaux sur le dossier : « L'hôpital s'efforce de trouver des solutions », assure Daniel Garrigue, « pour pallier le départ du pneumologue, une décision vient d'ailleurs d'être prise : à partir de mars un médecin viendra régulièrement pour des consultations ». Le premier magistrat parle d'avancée positive mais en a conscience, « elle ne résoudra certainement pas tous les problèmes des malades ». Le président du Cerader ne se leurre d'ailleurs pas sur la question : « l'hôpital public ne doit pas devenir un centre de profit », lâche René Vincent, « la santé doit primer, et nous nous battons pour un hôpital de proximité et non de territoire ».

Autre point développé au cours de cette assemblée, la justice. Le Cerader enregistre une nouvelle victoire dans ce domaine. Lundi dernier, la cour de cassation a en effet confirmé le préjudice d'anxiété



Le Cerader a réaffirmé sa détermination dans le combat contre l'amiante

pour plusieurs anciens salariés de la SNPE. François Lafforgue, avocat du cabinet Tessonnière, félicite cette nouvelle avancée, fruit d'un combat de plusieurs années pour tous les exposés de l'amiante.

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Mais le magistrat ne cachera pas son animosité à l'égard d'autres décisions de justice : « la cour d'appel de Bordeaux et la cour de cassation ont mis un coup de frein sur les indemnisations des victimes de la Sotech. L'entreprise sous-traitante n'est pas inscrite amiante, mais ces salariés sont exposés sur les chantiers. C'est une situation scandaleuse, purement

économique, il faut changer la loi ». L'avocat envisage un recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme pour discrimination. Toujours sur la question justice, le Cerader a adopté à l'unanimité une motion en direction de la procureur de la République de Bergerac. L'association déplore que le dossier Bouchillou ne soit en effet toujours pas instruit. Plusieurs plaintes ont été déposées par le Cerader et les riverains, suite à l'incendie de cette usine bergeracoise de peinture. « Trois ans plus tard, et malgré nos sollicitations de rendez-vous, nos plaintes restent dans le tiroir du procureur », déplore René Vincent, « c'est inadmissible ». Le

président voit là une entrave au combat de la cause citoyenne et humaine. Ce n'est d'ailleurs pas la seule. Il fustige en effet « les attaques frontales de la part du patronat et du gouvernement. Notre société est malade de son système économique. Nous avons des droits, mais surtout celui de la boucler ». Il évoque la déchéance de nationalité, la casse des prud'hommes, du Code de Travail, de la sécu, du monde associatif. « Notre paysage se brule dangereusement. Nous avons besoin d'une plus grande solidarité dans l'action au nom des 3 500 morts de l'amiante chaque année au titre des 1545 années de vie volées aux victimes en Dordogne ».